

# l'enseignant

L'école libératrice



de Saône-et-Loire SPÉCIAL RENTRÉE

Bonne



2016-2017



SYNDICAT  
des **e**nseignants  
de l'Unsa

Septembre 2016

N° 219

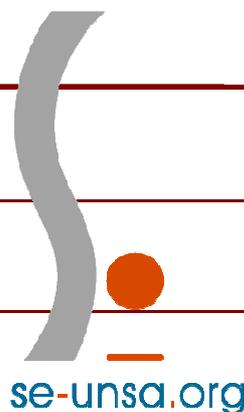
Directrice de publication:  
Sylvie DESCOMBES  
ISSN 1244- 8419  
CPPAP 1117S 06267

**Dépôt légal 944**  
**Envoyé le 13 SEPTEMBRE 2016**

**Imprimé par nos soins.**  
**En cas de non distribution,**  
**retourner à l'adresse du syndicat**  
**indiquée ci-dessous. Merci.**

# Sommaire

3	Édito	12	Les Programmes
4	Métier : Messagerie administrative - CHSCT	13	CTSD - CDEN
5 - 6	Premier degré : la formation continue - le temps de service/APC - les permut	14	Direction d'école
7	Entrée dans le métier	15	CAPD - PPCR
8	TPE - Conférence Burn out	16-17	Les retraites et les retraités- Pétition
9 - 10- 11	Second degré: Collèges - Lycée Pro - Équipe académique - Réforme - Stage DHG	18-19- 20	La section départementale - qui fait quoi ? - ça s'est passé en 2015/2016
Encart: Bulletin d'adhésion			



## Le SE-Unsa fait peau neuve...

Nouveau logo, nouvelle identité visuelle, nouveau site en cette rentrée pour le SE-Unsa, mais le même engagement pour l'École publique et les enseignants...



### Adhérer au SE-Unsa, septembre, c'est le bon mois...

J'adhère par chèque ou en prélèvement fractionné en imprimant, complétant et nous renvoyant le bulletin d'adhésion  
 J'adhère par carte bancaire, [sur ce lien:](http://adherents.se-unsa.org/Adherer-ou-renouveler-son-adhesion)  
<http://adherents.se-unsa.org/Adherer-ou-renouveler-son-adhesion>



SE-Unsa, on ne peut qu'adhérer



Le SE Unsa, porteur du projet amendé par ses adhérents, entre dans une année de congrès qui lui permettra de peaufiner ses revendications et de les faire mieux connaître, à ses syndiqués et au-delà.

Réflexion interne, démarche collective... c'est avec tous les personnels de l'Éducation nationale que nous voulons construire l'École que nous souhaitons.

L'année scolaire 2016/2017 commence avec son lot de changements : nouveaux programmes, nouveaux cycles, mise en place de la réforme du collège, plans de sécurité, etc...

La Refondation de l'École voulue par l'actuel gouvernement arrive au bout de son processus (après les rythmes scolaires entre autre). S'il est trop tôt pour faire un bilan des réformes déjà en place, l'objectif du SE-Unsa sera, cette année encore, de vous accompagner pour que chacun puisse, le plus possible, s'épanouir dans son métier. En effet, les résultats du 4ème baromètre des métiers réalisés par l'Unsa-Education montrent que 83% des collègues sont heureux dans leur métier mais que seulement 46,4% se sentent reconnus et respectés dans leurs fonctions. À nous de mettre tout en œuvre pour faire évoluer positivement ces statistiques.

Vous pouvez compter sur l'investissement des militants du SE Unsa de la Saône-et-Loire, au sein de l'équipe départementale. Nous souhaitons en particulier faire évoluer cette année quelques sujets dont « la bienveillance envers les personnels » (qui est trop souvent loin des réalités vécues au quotidien), « l'accès à la médecine du travail », (non respecté) les conditions de travail, en communiquant davantage autour du CHSCT afin de le faire mieux connaître et de le rendre plus accessible.

Dès cette rentrée, nous prévoyons des visites d'établissements et d'écoles permettant ainsi de concrétiser sur le terrain notre objectif. N'hésitez pas à nous solliciter.

En attendant de vous rencontrer, toute l'équipe du SE-Unsa de Saône-et-Loire se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous:

***une très bonne rentrée 2016***

Sylvie DESCOMBES  
Secrétaire départementale



### Je réserve le guide PPCR du SE-Unsa

Le PPCR a des effets multiples : sur ma rémunération qui se voit augmentée, sur mon déroulement de carrière qui sera plus avantageux, sur mon évaluation qui sera bouleversée. Pour tout savoir sur ce qui se met en place dès la rentrée 2016, mais aussi en 2017 et jusqu'en 2020, je commande le guide du SE-Unsa « PPCR et moi ».

Je le recevrai par courrier.  
( voir page 15 )



#### Du neuf pour les carrières

Les mesures liées aux négociations PPCR vont progressivement se mettre en place.  
Au menu : revalorisation salariale, nouvelles perspectives de carrière et nouvelle évaluation

On n'a pas toujours le temps d'aller vérifier sa messagerie professionnelle et pourtant des mails importants peuvent arriver ! Tout enseignant est supposé lire tout ce que l'administration lui communique via son adresse ac-dijon.

Le SE UNSA vous conseille de faire un transfert des messages sur votre messagerie personnelle en 4 clics :



① Connectez-vous au Webmail de l'académie et cliquez « Paramètres »

② Choisir « Transfert »

③ Saisissez votre adresse de messagerie personnelle



④ Cliquez sur « Enregistrer »



*Parce qu'il est important d'agir vite  
Parce que notre santé vaut plus  
que tout...*

Chacun peut saisir le CHSCT en alertant un de ses membres ou en saisissant le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) en ligne sur le portail académique. (adresse ci-dessous)

[https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST\\_000.php](https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_000.php)

- Problème relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail
- Problème de handicap ou de maladie professionnelle
- Accident au travail
- Vigilance au travail
- Danger grave et imminent



SE-UNSA; 03.85.41.32.22  
Sylvie DESCOMBES : 06 87 16 78 64  
Nicole MELINE: 06. 75. 47. 75. 11

# Premier Degré

## Le gouvernement lance une évaluation de la formation continue dans le premier degré.



Sur proposition de la ministre, le gouvernement lance une évaluation de la formation continue des enseignants du 1er degré .

Cette mission d'évaluation pourrait enfin faire avancer un sujet régulièrement relégué au dernier rang des priorités.

### Six angles principaux :

- cohérence entre le contenu de la formation continue et les besoins des enseignants dans leur diversité ;
- articulation entre la formation initiale et la formation continue afin d'assurer un réel continuum et soutenir les enseignants dans leurs premières années d'exercice ;
- efficacité de la formation continue des enseignants du primaire pour leur permettre d'adapter leurs compétences aux évolutions de l'exercice du métier d'enseignant (formation continue) ;
- insertion de la formation continue dans le parcours professionnel des enseignants du primaire ;
- adaptation du pilotage et des moyens dédiés à la formation des enseignants du primaire compte-tenu des besoins et des objectifs fixés ;
- prise en compte du numérique, d'une part comme thématique et d'autre part comme support de formation des enseignants du primaire.

### Quelques constats sur l'état actuel de la formation continue dans le 1er degré :

- sous-consommation des crédits en raison de l'impossibilité de conduire les formations prévues faute de remplaçant,
- sous-représentation des actions 1er degré dans le plan national de formation et chute du nombre de journées stagiaires.

**Pour le SE-Unsa, cette mission d'évaluation, est nécessaire.** Les carences et difficultés de la formation continue dans le 1er degré sont régulièrement pointées mais les changements tardent à arriver. Souvent reléguée en queue de peloton des priorités, la formation continue est pourtant indispensable aux enseignants pour répondre aux évolutions de leur métier.

**Pour le SE-Unsa, il faut dépasser la logique de formation continue pour aller vers la logique de développement professionnel.** On doit ainsi passer de l'action de formation ponctuelle et thématique, au parcours de formation construit par le professionnel lui-même.

Un calendrier contraint est fixé. Il est justifié par la nécessité d'accompagner le plan formation continue du 1er degré **annoncé en mars pour les deux années scolaires.**



*« si tu vas sur le site Gaia et que tu regardes les formations proposées au plan de formation avec en face les priorités nationales tu peux pleurer... »  
(un adhérent dépité)*

## TEMPS DE SERVICE DANS LE 1ER DEGRÉ : UN LEVIER POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ?

Pour le SE-Unsa, le temps de concertation et de relations avec les partenaires de l'école doit être mieux pris en compte dans nos obligations de service. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'offre pédagogique.

Les APC permettent de mettre en place des activités qui participent à un enrichissement de l'offre pédagogique. Le travail en petits groupes permet également de mieux accompagner les élèves en difficultés passagères. Les APC, pour lesquelles les enseignants bénéficient d'une liberté d'organisation, doivent être un temps pour tester de nouvelles pratiques et mettre en œuvre des projets.

Pour le SE-Unsa, intérêt des personnels et intérêt des élèves ne doivent pas s'opposer mais se concilier.

Le SE-Unsa porte ainsi dans ses mandats l'exigence d'un abaissement du temps d'enseignement à 23 h.

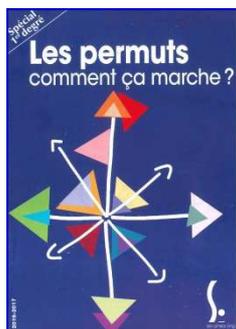
En effet, la France continue d'imposer à ses écoliers le nombre d'heures de classe le plus important des pays de l'OCDE. Pour le SE-Unsa, le temps dégagé par cet abaissement du temps devant élèves permettrait d'augmenter le temps de concertations et d'échanges des enseignants du 1er degré.

Les besoins en concertation ont en effet augmenté significativement. La refondation avec ses nouveaux programmes de cycle, son travail inter-degrés au cycle 3, son renforcement de l'inclusion scolaire, ne peut être effective sans donner plus de temps aux équipes.

Pour le SE-Unsa, l'ensemble des 108 heures ne sont pas de trop, voire souvent insuffisantes.

Il faut donc élaborer et négocier une organisation du service des PE qui permette de conserver les APC partout où les enseignants le souhaitent, tout en libérant les 108 heures.

## MOBILITE : COMMENT CHANGER DE DEPARTEMENT ?



Ce qu'on appelle « Permut » ou « Mobilité » est un mouvement à l'échelle nationale qui permet de changer de département ( métropole ou DOM ). Il est géré par un logiciel informatique mis au point par le ministère.

Les grands moments à retenir :

- Début novembre : Parution au BO de la note de service précisant les modalités de participation et les éléments du barème.
- De la mi-novembre à début décembre : saisie des candidatures
- Décembre : Réception des accusés de participation à retourner signés ( accompagnés des pièces justificatives ) à la DSDEN.
- Janvier : Vérification des barèmes et attribution des points pour handicap ( le cas échéant )
- Février : date limite pour modifier voire annuler sa candidature.
- Mars : Résultats

Département obtenu	Nombres de personnes
21 Côte D'or	5
13 Bouches du Rhône	2
25 Doubs	1
27 Eure	1
39 Jura	1
47 Lot et Garonne	1
59 Nord	1
69 Rhône	4
73 Savoie	1
74 Haute-Savoie	1
75 Paris	1
84 Vaucluse	1
92 Hauts de Seine	2

En ce qui concerne la Saône et Loire, le Se-Unsa a suivi et vérifié tous les dossiers qui lui ont été confiés. Nous avons expliqué, décrypté la note de service ministérielle aux collègues candidats. Nous avons répondu aux questions concernant les situations personnelles. Nous avons assisté à toutes les réunions organisées par la DSDEN et transmis les résultats.

**Résultats des permut pour la sortie de Saône et Loire : Sur 80 participants, 22 ont obtenu satisfaction.**

Si vous souhaitez participer aux permutations de mars 2017, demandez-nous notre brochure « Les permut, comment ça marche ? ». Nous pourrions aussi vous calculer votre barème, en fonction des informations que vous nous fournirez et sur la base de la note de service de l'an dernier. Ce barème sera évidemment confirmé voire ajusté en fonction de la prochaine note de service du ministère concernant les permutations de mars 2017. Il faut savoir que par la suite, on obtient plus facilement son inéat/exeat ( autre démarche pour changer de département ) quand on a participé aux permutations informatiques.

**Dossier « Permut », je le confie au SE-Unsa.** Myriam Peutot, élue à la CAPD.

# Entrée dans le métier



**Bienvenue** aux nouveaux PEFS, Professeurs des écoles, Fonctionnaires stagiaires, nommés en Saône-et-Loire

**Félicitations** pour votre réussite au concours.

**Bon courage** pour cette rentrée et pour l'année scolaire 2016/2017

## Permanences à l'ESPE de Mâcon

Nous serons présents une fois par mois à partir d'octobre



## Des questions à nous poser?

Écrivez à l'adresse : [entree\\_metier.71@se-unsq.org](mailto:entree_metier.71@se-unsq.org)

Vous avez été nombreux à nous contacter concernant l'Indemnité Forfaitaire de Formation. Un décryptage des textes officiels est souvent nécessaire pour savoir si on peut bénéficier de l'IFF ou comment calculer le montant de l'indemnité de stage. Nous répondons à toutes vos questions.

Par contre l'étude de situations individuelles qui demandent un suivi particulier (contacts avec le rectorat, calculs spécifiques, construction du dossier) est réservée à nos adhérents.

N'hésitez pas à nous contacter.

*Agnès Fleury - Guillaume Barbieri*

## Une question, une réponse...

**Q/ je viens de connaître mon affectation en ULIS collège. Pouvez-vous me renseigner sur ce qui change pour moi d'un point de vue des horaires et du salaire ? Je viens d'être titularisée au 1er septembre 2016.**

R/ Vous venez d'être titularisée et vous êtes affectée en Ulis. C'est une situation que nous déplorons car ces postes devraient être attribués à des enseignants spécialisés et formés ce qui hélas n'est pas assez souvent la règle. Vous allez donc exercer la fonction de coordonnatrice d'Ulis qui consiste à prendre en charge des élèves en situation de handicap qui pourront, selon le type de handicap, rejoindre à certains moments des cours dans des classes ordinaires. Vous aurez une obligation horaire de 21 h + des heures de coordination et de synthèse pour rencontrer vos collègues, les familles et les partenaires. Vous percevrez une indemnité qui apparaîtra sous le code 147 d'un montant annuel de 1558,68 €/an.

N'hésitez pas à faire appel à vos collègues, à la direction de l'établissement, aux conseillers pédagogiques pour vous accompagner dans vos premiers pas. Pensez également aux représentants syndicaux qui en plus d'une aide auprès des autorités pourront également vous apporter un soutien pédagogique si besoin.

Et en ces temps de rentrée que nous vous souhaitons bonne, un geste : se syndiquer.

# Elections TPE 2016



Dans les petites entreprises ou les petites associations, le syndicat peut paraître lointain. Les relations avec le patron ou les dirigeants bénévoles sont souvent « des relations cordiales, de proximité » et on pourrait se demander : un syndicat pour quoi faire ? Dans le contexte actuel que nous connaissons tous, où l'emploi est fortement menacé, les salariés des TPE ont besoin de systèmes solidaires qui les protègent. Ce sont les syndicats qui les ont construits.

**A l'UNSA, nous estimons que le syndicalisme doit être utile et efficace.**

L'UNSA n'est pas un syndicat comme les autres. L'Union Nationale des Syndicats Autonomes est une formation plus « jeune » que les autres. C'est un syndicat qui privilégie le dialogue, la discussion, la négociation pour améliorer les droits de tous et pour défendre l'emploi.

Vous croyez à l'UNSA, faites partager votre engagement.

CONTACT : Union Régionale UNSA Bourgogne - Franche Comté

Dominique QUIRION Tél : 06 85 22 82 25

courriel : [tpe.ur.unsa.bfc@unsa.org](mailto:tpe.ur.unsa.bfc@unsa.org)

Union départementale UNSA de Saône-et-Loire

Joël COLIBEAU Tél: 06 84 17 32 92 - Courriel : [ud-71@unsa.org](mailto:ud-71@unsa.org)



## Info

### Conférence: Prévention du « Burn out »

Une initiative organisée par l'Union départementale UNSA de la NIEVRE, pour appréhender ce syndrome d'épuisement comme une véritable maladie professionnelle.

**Le Jeudi 17 novembre 2016 à partir de 18h à Nevers.**

- Michel DEBOUT, diplômé en psychologie, professeur de médecine légale et psychiatre.
- Dominique CORONA, secrétaire national UNSA chargé du secteur maladie.

*Source d'épanouissement, le travail peut aussi devenir souffrance. Le basculement est insidieux et Michel DEBOUT analysera les étapes qui conduisent de la « lune de miel » à l'enfer de l'épuisement professionnel. Il faut donc très tôt détecter quelques signes d'alerte pour prévenir ce burn out tant redouté. Une des causes identifiées est l'organisation du travail, qu'il faut repenser.*

*Remettre l'humain au cœur de l'entreprise devient vital.*

*Pour Michel DEBOUT, il faut reconnaître le burn out comme maladie professionnelle. L'UNSA préconise la mise en place « de conseillers santé » auprès des salariés, en particulier dans les petites entreprises souvent démunies en cas de problème. Une fois de plus l'importance de l'action syndicale et le rôle des élus en prévention et défense de la qualité de vie au travail des salariés sont les meilleures réponses à ce syndrome.*

# Second Degré

## COLLÈGE:

Retour de la pause  
méridienne de 90 '

et de la journée de 6 heures en 6ème:

Le Ministère s'est mis en conformité avec l'avis du Conseil d'Etat en présentant au Conseil Supérieur de l'Education du 30 juin un décret reprenant **les deux dispositions sur le temps scolaire** qui étaient présentes dans le décret simple de la réforme du collège.

Ainsi, il est demandé que **la pause méridienne soit d'au moins 90 minutes** pour tous les élèves et que **le nombre d'heures de cours des élèves de 6ème ne soient pas supérieur à 6.**

Le SE-Unsa s'est félicité que ces mesures favorables au bien-être des élèves ne soient pas enterrées suite à l'avis du Conseil d'Etat. Il a rappelé sa demande d'une relance de **l'accompagnement éducatif** dans tous les collèges. Il a également souligné que **l'organisation du temps scolaire au collège** devrait faire l'objet d'un travail approfondi au sein des établissements (durée des séances, temps de travail personnel, semaines interdisciplinaires,...).

## CHANGEMENT DE RECTEUR



Frédérique Alexandre-Bailly, a été nommée le 27 juillet 2016, rectrice de l'académie de Dijon.

Elle succède à Denis

Rolland qui devient Recteur de l'académie de Caen.

### **Pass education : Une victoire pour les CPE et la vie scolaire !**

Nous attendions cette avancée depuis 7 ans...La Ministre l'a annoncé en juillet dernier. Les CPE, les AED et les AESH pourront bénéficier du Pass Éducation à partir de janvier 2017. Le SE-Unsa et l'Unsa Éducation ont porté ardemment la revendication de l'extension du Pass Éducation pendant plusieurs années : <http://enseignants.se-unsas.org/Pass-Education-la-vie-scolaire-enfin-reconnue>



Avenir de l'enseignement professionnel :

le Cnesco\* a des idées

Le Cnesco a publié des préconisations pour améliorer l'orientation, les formations et l'insertion des jeunes de l'enseignement professionnel. Celles-ci prétendent répondre aux constats montrant que l'enseignement professionnel souffre d'une réputation souvent peu flatteuse, que le recrutement y est sociologiquement très marqué et que certaines filières, tout en concentrant les difficultés, sont parfois éloignées des besoins réels du marché du travail.

Le Cnesco préconise de :

- **Revoir le recrutement des PLP**

Le Cnesco propose d'ouvrir aux candidats ayant cinq ans d'expérience professionnelle la possibilité d'obtenir un Master par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

*L'avis du SE-Unsa : la mastérisation a renforcé les difficultés de recrutement des PLP. La proposition du Cnesco va dans le bon sens. De même, nous approuvons la proposition de faire participer à un stage les certifiés ou agrégés stagiaires dans les LP.*

- **En finir avec les choix précoces d'orientation**

Le Cnesco demande la suspension des classes de 3ème préparatoire à l'enseignement pro au profit de dispositifs d'accompagnement des collégiens en difficulté répartis sur plusieurs classes.

*L'avis du SE-Unsa : les 3ème prépa pro sont en général en LP. Il est vrai que cette « orientation » précoce revient parfois à externaliser le traitement des difficultés de certains élèves de collège tout en mettant en évidence les insuffisances du collège actuel. Il est peut-être temps d'évaluer objectivement l'efficacité de ce dispositif.*

- **Mieux informer les familles sur l'orientation**

L'enseignement professionnel, c'est actuellement 200 CAP et 100 bacs pro différents avec des intitulés parfois abscons pour le grand public. Le Cnesco propose que l'offre de formation soit rendue plus lisible. Pour que l'orientation soit mieux choisie, des lycées ont mis en place des secondes différenciées (dites à champ professionnels) qui permettent de retarder le choix du métier auquel l'élève veut se former. Le Cnesco demande que ces expérimentations soient évaluées et éventuellement généralisées.

*L'avis du SE-Unsa : nous partageons ces propositions qui sont d'ailleurs déjà largement promues par le ministère.*

- **Favoriser la poursuite d'étude des bacheliers pro**

Des expériences d'accompagnement de lycéens en LP désirant poursuivre leurs études après le bac sont menées par des équipes de techniciens supérieurs. Le Cnesco recommande de les évaluer et de généraliser les dispositifs efficaces. *L'avis du SE-Unsa : ceci va évidemment dans le bon sens.*

(\*) Cnesco : conseil national d'évaluation du système scolaire

# Le SE-Unsa : Le Syndicat de la Maternelle au Lycée !

Des équipes disponibles, à l'écoute et proches de chez vous !



**Elise JUANEDA**  
**06 17 47 11 98**  
**ac-dijon@se-unsa.org**  
Remplaçante Dijon (21)  
Secrétaire Académique SE-Unsa



**Lucia ROMERO-BOUSQUET**  
**06 28 59 04 66**  
**collegelyceeseunsadijon@gmail.com**  
Collège Marcelle Pardé DIJON (21)  
Responsable Académique collège lycée  
Elue en CAPA certifiés



**Sylvie GUIBORAT**  
**06 20 91 10 33**  
**correspseunsa@gmail.com**  
Collège Marcelle Pardé DIJON (21)  
Responsable Académique Correspondants et Agrégés  
Elue en CAPA certifiés

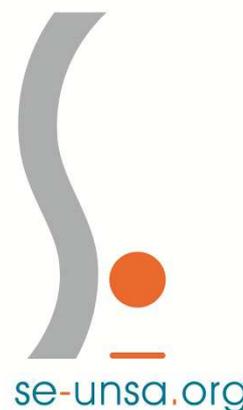


**Yannick PLUMET**  
**06 80 59 77 62**  
Collège Bachelard Dijon (21)  
Elu CTA, CTSD, DHG



**Nicolas QUENOT**  
**06 28 59 17 71**  
**eps.seunsadijon@gmail.com**  
Collège Pontailler Sur Saône (21)  
Responsable EPS

**Marion BESSET**  
Collège Courson les Carrières  
(89)



**Aurélie LOPARD**  
**06 28 59 15 43**  
**cpe.seunsadijon@gmail.com**  
Collège de Quétigny (21)  
Responsable CPE



**Sami ABEL**  
**06 58 39 80 29**  
**nontitulaireseunsadijon@gmail.com**  
Collège Champs Plaisant Sens (89)  
Responsable Académique Non-Titulaires/  
Contractuels

## Permanences SECOND DEGRE

Au 15 Boulevard Pompon  
2100 Dijon

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h à 17h

Le mercredi après-midi sur

## Nous contacter

Téléphone :  
**03.80.55.50.36**

Mail :  
**ac-dijon@se-unsa.org**

Site internet :  
**http://sections.se-unsa.org/dijon/**  
Profil Facebook et Twitter :  
**SE Unsa Académie Dijon**

# Réforme du collège

Focus sur l'application de la réforme

## Une nouveauté : Le conseil de vie collégienne<sup>1</sup>

- Il est composé de représentants d'élèves et d'au moins 2 représentants des personnels et d'un représentant des parents.
- Il est présidé par le principal
- Il formule des propositions sur l'organisation de la scolarité, la restauration, le règlement intérieur, du climat scolaire...

1 : Présenté par le ministère au Conseil Supérieur de l'Éducation du 30 juin.

Une question ? Une difficulté ?  
N'hésitez pas à nous contacter

**Le Se-Unsa a rappelé** sa demande d'une relance de l'accompagnement éducatif dans tous les collèges.

Il a également souligné que l'organisation du temps scolaire au collège devrait faire l'objet d'un travail approfondi au sein des établissements (durée des séances, temps de travail personnel, semaines interdisciplinaires)



## Les EPI

### Trop ou pas assez de liberté ?

*Deux ressentis contradictoires se sont exprimés : se voir imposer le cadre d'une réforme et devoir organiser sa mise en place dans son établissement.*

**Attendions-nous alors qu'on nous impose d'en haut une organisation uniforme ou qu'on nous laisse davantage d'autonomie dans nos établissements ?**

L'intérêt des EPI tient à la possibilité de mobiliser les élèves dans un projet interdisciplinaire. Les enseignants peuvent ainsi amener l'ensemble de leurs élèves vers une meilleure compréhension des contenus et des méthodes scolaires. Les EPI permettent aussi de développer le travail en équipe des enseignants. Et le plus souvent, les collègues ont pu choisir avec quelle matière et quel collègue construire un projet, dans les thématiques larges des EPI.

Là où quelques projets n'ont pas pu être pérennisés ou mis en place, **il faudrait davantage faire confiance aux équipes en place et accorder plus de latitude aux établissements.** Dans le même temps, **fixer une conduite nationale** permettrait qu'aucun collègue en prise de poste ou TZR à l'année n'hérite d'un EPI qu'il n'a pas élaboré.

## STAGE FORMATION SYNDICALE

« Comprendre et Agir sur sa DHG ! » - Le DNB

PPCR et Évaluation des enseignants

**le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016**

dans nos locaux, animé par Yannick PLUMET, responsable académique carte scolaire

et Nicolas ANOTO, délégué national Collèges et Lycées.

Renseignements et inscription par mail: [71@se-uns.org](mailto:71@se-uns.org) et confirmation de participation à votre chef d'établissement au moins 1 mois avant, c'est-à-dire au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.

# Les programmes

Les nouveaux programmes  
pour les cycles

2 3 4



## Rentrée 2016 : les changements par cycle

Cycle 1 ( PS à GS ), Cycle 2 ( CP à CE2 ), Cycle 3 ( CM1 à 6ème ) et Cycle 4 ( 5ème à 3ème ) .

La rentrée 2016 correspond aussi à la mise en place des nouveaux programmes de cycle 2 et 3.

Retrouvez les changements et nos ressources au cycle 3:

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/La-rentree-2016-au-cycle-3>

Les documents et analyses sont disponibles pour tous les cycles .

**Cycle 2 :** <https://ecolededemain.wordpress.com/2016/06/10/lessentiel-sur-les-nouveaux-programmes-de-cycles-2/>

**Cycle 3 :** <https://ecolededemain.wordpress.com/2016/06/20/lessentiel-sur-les-nouveaux-programmes-de-cycle-3/>

Des ressources d ' accompagnement sont mis en ligne sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid99757/ressources-d-accompagnement-des-nouveaux-programmes-de-l-ecole-et-du-college.html>

**NB :** La 1<sup>ère</sup> langue vivante sera enseignée au CP dès cette rentrée.

**Le nouveau cycle 3 école-collège avec les classes de CM1, CM2 et 6ème est mis en place à la rentrée .**

**Le conseil école-collège** va exister plus concrètement cette année. Pour cela, les IEN et les chefs d'établissement doivent donner des moyens réels aux équipes pour se rencontrer et créer une véritable dynamique de réseau ... Ce conseil est primordial pour mettre en place les nouveaux programmes de cycle et organiser des progressions communes. N ' attendons donc pas que notre hiérarchie nous impose des formations et des animations. Prenons l ' initiative de faire connaître nos besoins. Des formations communes peuvent être mises en place dans les circonscriptions. Des projets existent déjà dans de nombreux réseaux, il faut trouver les moyens de mutualiser ces derniers afin que tous en profitent.

### Evaluation des élèves

**Maternelle :** Les documents pour la rentrée 2016 sont parus : synthèse des acquis, exemples de carnet de suivi, points de vigilance...

Les documents d ' Eduscol sont des aides au travail d ' équipe : <https://ecolededemain.wordpress.com/2016/03/31/documents-daccompagnement-pour-levaluation-en-maternelle/>

**Elémentaire :** le livret scolaire unique numérique doit se mettre en place. Il remplacera à terme le livret de compétences.



### Mémo

#### « Élèves à besoins éducatifs particuliers » du SE-Unsa

Quel que soit son lieu d ' e xercice, aucun enseignant et personnel d ' éducation ne fera une carrière complète sans rencontrer un élève en difficulté ou en situation de handicap.

À ne pas rater, cette publication du SE-Unsa propose des repères pour agir.



### **Maternelle : la publication est disponible**

La publication spécifique sur l'école maternelle « Et moi... PE en maternelle » est maintenant en ligne sur notre nouveau site.

Vous trouverez l'article à diffuser sur ce lien :

<http://enseignants.se-unsa.org/Ecole-maternelle-retrouvez-notre-publication-dediee>

Le CTSD et le CDEN sont des instances importantes mais pas forcément connues. Quelques explications ...

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) traite de la carte scolaire et de la gestion des moyens 1er et 2nd degrés. = en clair, ce sont les emplois créés ou retirés.

### Le CDEN : composition.

Le CDEN est présidé par le préfet. Il est composé de représentants :

- de l'administration ;
- des personnels des établissements publics d'enseignement et de formation (membres des fédérations de l'Éducation nationale) ;
- des collectivités locales (représentants du Conseil Départemental, des maires et du Conseil Régional) ;
- des usagers (parents d'élèves FCPE et PEEP
- DDEN, associations partenaires de l'école, ...). *L'Unsa-Éducation 71 siège au CDEN. avec 3 titulaires et 3 suppléants.*

### Le CDEN : définition.

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il donne notamment son avis sur la carte scolaire, le calendrier scolaire, les horaires des écoles, les transports scolaires, ...

### Carte scolaire de Chalon sur Saône:

Le DASEN a demandé aux IEN de faire un comptage systématique dans les écoles de la ville le jour de la rentrée.

En effet tout au long de l'année 2015/2016 il a été particulièrement difficile d'y voir clair: modifications de la sectorisation, décisions annoncées puis annulées, chiffres des directeurs en décalage avec ceux de la mairie! Etc!

AU FINAL, le DASEN a constaté un différentiel de plus de 300 élèves entre les chiffres de prévision de la mairie et les siens... une fermeture a donc été prononcée contrairement aux promesses du DASEN de ne pas fermer de classe en septembre. Un poste a été transféré d'une école (Chagall Picasso) à une autre (Pablo Neruda) et d'autres propositions de transfert ont été faites mais non concrétisées.

### Rôle du CTSD et du CDEN lors de la carte scolaire.

Lors du CTSD, le DASEN propose des ouvertures et des fermetures (de classes en primaire et d'heures = DGH dans les collèges).

Les représentants du personnel donnent leur avis (et demandent en général l'étude d'ouvertures supplémentaires et font diminuer le nombre de fermetures). En Saône-et-Loire, chaque CTSD est précédé d'un groupe de travail. Les propositions faites lors du CTSD sont ensuite présentées en CDEN. Il peut y avoir alors encore des modifications. En général, chaque année, il y a quelques changements dont des fermetures en moins. En décembre la dotation ministérielle est connue et se décline au niveau académique en janvier au cours d'un CTA. Le recteur propose alors la répartition dans les départements.



**A partir de février et jusqu'en juin, les étapes de la carte scolaire (plusieurs CTSD et CDEN) se succèdent et les annonces également.**

**Le SE-UNSA est amené à consulter les écoles pour lesquelles le DASEN propose de retirer un emploi ou pour lesquelles une ouverture est nécessaire. Les informations précises sont très utiles pour défendre les situations avec des arguments concrets et objectifs.**

**Cette année, les premières réunions présentaient une soixantaine de retraits et une douzaine d'implantations.**

**Au final les 11 postes de dotation ont été utilisés par le DASEN. Il a annulé plus de 20 fermetures entre le début et la fin des opérations.**

**Cette réflexion sur la carte scolaire qui s'étale sur plusieurs mois génère beaucoup de stress et crée de la précarité et de l'inquiétude auprès de ses collègues, des familles et des élus. Le SE-UNSA peut être un relais utile et fournir des éléments d'information et d'explication auprès de votre école et transmettre vos arguments au DASEN.**





## Simplification des tâches des directeurs d'école : directive ministérielle difficile à réaliser

Le 5/7/2016 s'est tenu au rectorat un Groupe de Travail académique portant sur le protocole académique de simplification des tâches administratives des directeurs d'école :

**Arc en Ciel** La Nièvre est en pointe, les autres départements y viennent... Il est rappelé que c'est un outil de pilotage pédagogique. Des temps de formation initiale ( des directeurs ) et continue vont y être consacrés.

**Et la simplification ?** Le SE-UNSA demande une centralisation des enquêtes, une limitation de leur nombre et des temps d'ouverture du serveur plus longs. Nous sommes entendus, "oui, oui" nous dit-on... Mais la simplification doit être effective !

La DSI ( Direction des Systèmes d'Information ) multiplie les efforts pour concevoir des applications de plus en plus simples mais des problèmes subsistent :

- Pourquoi autant de saisie BE1D ( base élèves ) que d'écoles dans RPI fusionné ? On nous précise que les mairies devraient normalement aussi s'emparer de BE1D pour les inscriptions... C'est loin d'être le cas, surtout en zone rurale. Dans le 71, toutes les mairies ont une clé OTP.
- Les enquêtes nationales viennent toujours s'ajouter à celles faites en local... Arc en Ciel ne semble pas être l'outil attendu des directeurs. On nous assure que la cohérence et donc l'allègement du nombre d'enquêtes s'améliore.

**Portail directeur d'école** Différents systèmes existent dans les départements, ils vont être uniformisés au niveau académique.

**Lettre de l'éducation** Existe dans tous les départements. Solution préconisée : un message court hebdomadaire en direction des directeurs.

**Signalement d'une information grave et préoccupante** Nationalement, on se dirige vers un signalement direct via une application dédiée.

**Livret Scolaire Unique Numérique** Il concerne tous les enseignants mais ne sera livré que pendant les vacances... Vous avez dit "panique" ?!

**Formation des directeurs** Gros soucis de remplacement et stage différé trop souvent. Nous posons la question des chargés d'école ? Pas de vraie réponse alors que nos collègues ont toutes les responsabilités et doivent s'acquitter de toutes les tâches d'un directeur...

### Nos questions:

**Suivi des AESH** : après comparaison entre les différents départements de l'académie, le bilan de compétence Nièvre devrait être simplifié.

**Aide administrative** : Ce n'est pas la priorité du moment.

## Décharges de direction

Maternelles	Élémentaires ou primaires	Rentrée 2016
1 classe		4 jours fractionnables : 2 à 3 avant les vacances d'octobre et 1 à 2 en mai/juin
2 classes		10 jours (1 par mois)
3 classes		
4 classes		
5 à 7 classes		quart
8 classes		tiers
9 à 12 classes	9 classes	demi
	10 à 13 classes	
13 classes et plus	14 classes et plus	Décharge totale

*Pour les écoles d'application, 1/2 décharge à partir de 3 classes et une décharge totale à partir de 5 classes.*

Pourtant dans une grosse école (11, 12 classes...) le directeur a quasiment autant d'élèves qu'un Chef d'établissement d'un petit collège mais il ne peut compter que sur lui-même, à mi-temps qui plus est...

**Décharges 10 jours, 4 jours** : On nous assure qu'elles sont mises en œuvre partout. Nous demandons une vraie programmation de ces temps et non un ajustement de l'emploi du temps des TRB disponibles !

**Et maintenant ?** Des GT départementaux et académiques vont continuer à être programmés.

Le SE-UNSA y participe régulièrement, pour faire des propositions. Il peut être votre porte-parole.

La DSI est un interlocuteur clé, le numérique devient un outil incontournable... Reste à bien en définir les contenus.

*Élections au conseil d'école : le SE-Unsa vous propose sa fiche pratique*

*Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école auront lieu*

*le vendredi 7 octobre (ou samedi 8 octobre)\*. Président du bureau des élections, le directeur d'école doit assurer l'organisation des élections et veiller à leur bon déroulement.*

*Le SE-Unsa met à votre disposition sa fiche de questions-réponses sur l'organisation de ce scrutin. Il suffit de nous la demander par mail [71@se-uns.org](mailto:71@se-uns.org) en indiquant vos nom, prénom, affectation, mail, adresse postale, téléphone*

**En marge de ce GT de juillet** : Dans une école du 21, une élève de maternelle est restée enfermée toute la journée seule dans l'école le jour d'une sortie scolaire... Elle n'était pas dans la classe au moment de l'appel et les enseignants l'ont crue absente. L'information relayée par les réseaux sociaux a eu un retentissement jusque sur les écrans d'une chaîne de télévision nationale. La directrice a été démise de ses fonctions et son collègue va passer en CAPD disciplinaire. Certaines organisations syndicales ont décidé de boycotter le GT. À l'UNSA nous avons fait le choix d'exprimer notre soutien à nos collègues mais de siéger malgré tout. Qui peut dire « cela ne m'arrivera pas ? ».

### Les CAPD, c'est quoi?

Commission Administrative Paritaire Départementale

Ces commissions sont paritaires car elles rassemblent des représentants des personnels ( nous ) et l'administration ( DSDEN ).

Elles servent à examiner les dossiers concernant les enseignants du 1er degré: avancement, mouvement, changement de département, temps partiels, départs en formation, etc... et de nombreuses questions diverses.

### Les instances de rentrée :

**CTSD « ajustements de rentrée »** : vendredi 2 septembre *Matin Deux nouvelles fermetures et deux ouvertures*

**CAPD « nominations de rentrée »** : Vendredi 2 septembre *Apr-midi Cette année, plus de 90 affectations ont été validées à la CAPD de rentrée*

*9 affectations sur postes spécialisés après la dernière commission de rentrée - 6 affectations sur postes de direction vacants - 8 affectations sur postes particuliers*

Après les élections professionnelles de 2014, et depuis 2011, **le SE-Unsa bénéficie de 2 sièges à la CAPD soit 4 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants**. A chaque CAPD, nous siégeons à 4. Les prochaines élections auront lieu en 2018.



Les promotions seront étudiées à la prochaine CAPD:

Êtes-vous concernés? Souhaitez-vous être informés?

APPELEZ LE SEUNSA: 03 85 41 32 22

ECRIVEZ: 71@se-unsa.org

## PPCR

Ça va donner quoi?

**Négociations salariales régulières (à partir de février 2016)**

Des négociations triennales ainsi qu'une réunion annuelle destinée à dresser un bilan d'étape et à définir, le cas échéant, les mesures d'ajustement.

**La garantie d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous**

Le protocole garantit un déroulement sur au moins deux grades et une fin de carrière à l'échelon et à l'indice les plus élevés du grade supérieur à son recrutement. **Concrètement tous les enseignants termineront au minimum à la Hors classe. Parallèlement, les durées de carrière seront harmonisées avec l'application d'une cadence unique d'avancement d'échelon dans les corps et cadres d'emploi.**

**Refonte des grilles indiciaires (2017- 2020)** A l'issue du processus de revalorisation (montants EN PLUS):

- pour un agent de catégorie C, jusqu'à 500 € bruts annuels en début de carrière et 2111 € brut annuels en fin de carrière pour un agent recruté sans concours ayant bénéficié d'un avancement de grade ;
- pour un agent de catégorie B entre 945 € et 1610 € bruts annuels en début de carrière et entre 1056 € et 1389 € brut annuels en fin de carrière ;
- pour un agent de catégorie A type (attachés et inspecteurs, ingénieurs et enseignants), entre 1889 € et 2111 € bruts annuels en plus selon la carrière concernée

### Calendrier des CAPD

**Septembre** : nomination des collègues sans poste

**Décembre** : avancement (promotions)

**Janvier** : permutations (examen des dossiers d'attribution des 800 points)

**Mars/Avril** : liste d'aptitude directeurs, liste d'aptitude PE stagiaires CAPA-SH, congés de formation, temps partiels, réadaptation, disponibilité, détachement

**Mai/Juin** : mouvement (postes entiers), inéat/exéat

**Juin/Juillet** : mouvement (postes fractionnés et postes restés vacants), inéat/exéat

*Retrouvez les comptes-rendus sur notre site départemental*

Le SEUNSA a le souci de produire des questions diverses auprès du DASEN. N'hésitez pas à nous envoyer les vôtres. Ex: concernant les réunions des directeurs et les mesures de sécurité. Donner son numéro de portable n'est pas obligatoire.

# Retraites

## REUNION DES ADHERENTS RETRAITES

Le Se-UNSA, syndicat des actifs et des retraités! Pour remercier ses adhérents de poursuivre, à ses côtés, leur engagement syndical pour la défense de nos intérêts communs et celle du Service Public d'Education, comme annoncé fin juin dans l'Enseignant de Saône-et-Loire n°218, le SE-UNSA 71 propose à l'ensemble de ses adhérents retraités de se retrouver autour d'un pot convivial. Nous aurons à cette occasion le plaisir de saluer et remercier quelques-uns de nos adhérents qui prennent leur retraite à cette rentrée 2016, dont Marianne GILLER qui siégeait en CAPD pour le SE-UNSA et assurait une permanence hebdomadaire au service de nos collègues depuis plus de dix ans .

**VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016**  
**À LUX, Maison des associations**  
**Rue Lucien Jarrot**

La lutte et les revendications n'ont pas d'âge !

**Parking place des droits de l'Homme**  
**Nous nous retrouvons à partir de 17h...**  
**(conjoint-e invité-e)**

Bientôt la retraite? Demandez  
le guide: [71@se-unsa.org](mailto:71@se-unsa.org)



**Stage**  
**Retraites**

## « Bien préparer sa retraite ! »

**lundi 7 NOVEMBRE de 9h à 17h à DIJON.**

**animé par Stéphane DAVAL, délégué national « Retraite ».**

Renseignements par mail: [71@se-unsa.org](mailto:71@se-unsa.org) et confirmation de participation à votre IEN ou chef d'établissement au moins 1 mois avant, c'est-à-dire au plus tard le **6 OCTOBRE**. **Possibilité de prise en charge des frais pour nos adhérents!**

**APPELEZ NOUS si vous souhaitez participer afin de recevoir le planning et une invitation... Nous pouvons organiser un covoiturage...**



### Les retraités de l'UNSA dans l'action le 20 septembre 2016 pour:

- indexer les retraites sur le salaire moyen de base (SMB) au lieu de l'indice des prix ;
- amener les plus basses pensions à un minimum correspondant au SMIC net (pour une carrière complète).

**Face à la perte de pouvoir d'achat des retraités par rapport aux salariés,**

**l'Unsa Retraités et la CFDT Retraités s'engagent dans l'action le 20 septembre.**

Le SE-Unsa soutient ces initiatives et appelle ses adhérents, retraités ou actifs, à participer aux actions locales et à signer et faire signer la pétition (version en ligne ci-dessous ou document à imprimer en PJ).

**La situation ne se débloque pas : il faut réagir**

**Retraités ou non: Signez la pétition pour la revalorisation des pensions: en ligne ou en utilisant la pétition jointe à faire circuler. Et à nous retourner.**

## **Pour garantir le niveau de vie des retraités**

### **Rejoignez l'action de la CFDT Retraités et de l'Unsa Retraités**

### **Le 20 septembre 2016**

**L'indexation des retraites sur l'indice des prix ne garantit pas le niveau de vie des retraités.**

L'indexation des retraites sur l'indice des prix conduit à un décrochage du niveau de vie relatif des retraités **par rapport à celui** des salariés.

L'indexation des retraites sur l'indice des prix provoque une dégradation du taux de remplacement qui se prolongera sur les générations futures.

**C'est pourquoi :**

**Nous revendiquons l'indexation des retraites sur l'indice du SMB (Salaire mensuel de base)**

**Nous revendiquons également** un montant minimum des pensions, pour une carrière complète, égal à 100 % du Smic net notamment par la revalorisation du minimum contributif.

(Pour rappel, actuellement Smic net = 1 200 euros/mois)

Les retraités sont au cœur du tissu social. Ils sont acteurs au sein de leur commune, de l'associatif, du monde politique sans oublier leur rôle familial.

Si la longévité progresse, il faut couper court à l'idée qu'elle n'est que génératrice de **coûts** et de déficits.

**Les retraités participent aux efforts de solidarité.**

**Les retraités participent à la croissance. Ils ne peuvent pas en rester écartés.**

**Pour garantir le niveau de vie des retraités :**

- **Indexation des pensions sur l'indice du salaire mensuel de base**
- **Pas une retraite inférieure au Smic net pour une carrière complète**

**SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION**

**Pétition à retourner à l'UNSA Retraités : au siège de l'Union Départementale UNSA**

**ou à UNSA Retraités 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnole Cedex**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Coordonnées (facultatives)</b>

.../...

*Notre équipe départementale vous reçoit à la Maison des  
syndicats de Chalon-sur-Saône.  
Elle vous répond au plus vite.  
Elle vous communique des infos.*

Nous contacter:

**03. 85. 41. 32. 22 ou 06. 87. 16. 78. 64**

**Site: <http://sections.se-unsat.org/71/>**

**mail: [71@se-unsat.org](mailto:71@se-unsat.org)**

**Nous rencontrer: 1<sup>er</sup> étage,  
Maison des syndicats,**

**2 Rue du parc, 71100 CHALON SUR SAONE**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h15 à 17h15 et mercredi sur  
rendez-vous**

# Qui fait quoi?

## Équipe départementale SE-UNSA 71



Secrétaire  
Départementale  
**Sylvie DESCOMBES**  
06. 87. 16. 78. 64  
CTSD - CDEN -  
CHSCT



Secrétaire Ecoles -

Trésorière

**Françoise EVERITT**

CAPD - 03. 85. 41. 32. 22

le mardi



**Agnès FLEURY**

CTSD - CDEN -

CAPD

03. 85. 41. 32. 22

le jeudi



**Nicole MELINE**

06. 75. 47. 75. 11

CAPD - CHSCT

- Calcul de Retraites



**Myriam PEUTOT**

06. 75.83.03.61

CAPD

- Changements de département

- le mardi



**Marianne**

**GILLER**

Retraitée

Calcul de retraites

Le lundi



**Guillaume BARBIERI**

Début de carrière

03. 85. 41. 32. 22

le vendredi et  
mercredi matin



**Conseil National rentrée 2015**



**Le SEUNSA au congrès AGEEM à Dijon**



**Stage Académique DIJON**



**Colloque Profétik 2016**



**Congrès UNSA EDUCATION Grenoble 2016**

**Carte scolaire mars 2016**



**Accueil ESPE 2016**

